

ARRETE n° 23-037

**LE PRESIDENT DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

Objet : Composition du Comité social territorial

Vu le Code Général de la Fonction Publique;

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu la délibération n° 51.2022 du Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion en date du 29 novembre 2022 désignant les représentants de collectivités et établissements appelés à siéger au sein du comité social territorial ;

Vu les listes présentées par la CFDT-INTERCO de Loir-et-Cher et la CGT ;

Vu le procès-verbal des opérations électorales pour le Comité social territorial établi le 8 décembre 2022 ;

Vu la démission de Madame Christine CORRADI en date du 17 avril 2023 ;

Considérant que Madame Sandrine BOUILLON est la prochaine candidate sur la liste CFDT-INTERCO.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Le Comité Social Territorial du Centre Départemental de Gestion de Loir-et-Cher est composé, pour les représentants des collectivités et établissements publics affiliés au Centre Départemental de Gestion de Loir-et-Cher, ainsi qu'il suit :

Membres Titulaires

GOUTX Alain
Maire de POUILLÉ

DEBUIGNE Joël
Maire de HUISSEAU-SUR-COSSON

BOUVIER Jacques
Maire de VIEVY-LE-RAYÉ

JEANTHEAU Nicole
Maire d'AREINES

MORETTI Jean-Marc
Maire de VILLERBON

AUGÉ Michèle
Maire de HERBAULT

BARRÉ Annick
Maire-Adjointe de CELLETES

GOINEAU Annick
Maire de MAREUIL-SUR-CHER

Membres Suppléants

CHOPIN Gérard
Maire de THEILLAY

THORIN Christophe
Maire de MENNETOU-SUR-CHER

DEZELU Jean-Michel
Président du SMICTOM DE SOLOGNE

GAUTHIER Michèle
Maire-Adjointe de SELLES-SUR-CHER

CHADENAS Jean-Claude
Maire-Adjoint de CHEVERNY

LHÉRITIER Catherine
Maire de VALLOIRE-SUR-CISSE

GRANGER Claire
Maire de SASNIERES

VALLÉE Solange
Maire de BINAS

ARTICLE 2 : Le Comité Social Territorial du Centre Départemental de Gestion de Loir-et-Cher est composé, pour les représentants du personnel, ainsi qu'il suit :

Membres Titulaires

BOTHEREAU Christophe
NEUNG-SUR-BEUVRON
CFDT

BOUSSET Karine
AUTAINVILLE
CFDT

ASTIE Emile
VILLEFRANCHE-SUR-CHER
CFDT

LEFEVRE Cédric
VILLEBAROU
CFDT

MAIRE Benjamin
VILLEFRANCHE-SUR-CHER
CFDT

KABELITZ Eva
LESTIOU
CGT

GUILLOT Claude
SIEOM GROUPEMENT DE MER
CGT

RODRIGUES Patricia
MEUSNES
CGT

Membres Suppléants

BOURDEL Pascal
BEAUCE-LA-ROMAINE
CFDT

BEAUJOUAN Delphine
OUCQUES LA NOUVELLE
CFDT

LACOMBE Corinne
VALLOIRE-SUR-CISSE
CFDT

GAUTHIER Florence
LA CHAPELLE-ENCHERIE
CFDT

BOUILLON Sandrine
SM PAYS DES CHATEAUX
CFDT

DUMOULIN Emmanuel
JOSNES
CGT

BROUILLON Guillaume
CANDE-SUR-BEUVRON
CGT

VOGONDY Jocelyne
SAINT-AIGNAN
CGT

ARTICLE 3 : Le Comité Social Territorial du Centre Départemental de Gestion de Loir-et-Cher est présidé par le représentant du Président du Centre Départemental de Gestion désigné au sein de l'organe délibérant : Monsieur Alain GOUTX. En son absence ou en cas d'empêchement, la Présidence sera assurée par un élu dans l'ordre du tableau fixée à l'article 1.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de Département et affiché dans les locaux du Centre Départemental de Gestion de Loir-et-Cher.

Fait à la Chaussée-Saint-Victor, le 24 juillet 2023

LE PRESIDENT,

Éric MARTELLIERE



Le Président du Centre Départemental de Gestion de Loir-et-Cher
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.